

CHRONIQUE DU MOIS D E M A I 1 9 5 4

Au cours du mois de mai, les groupes de hors-la-loi signalés à diverses reprises dans les régions du Sud-Ouest et du Centre-Ouest ont multiplié leurs exactions et perpétré des crimes qui ont soulevé en Tunisie une très vive émotion. Dans le même temps, la mise en place d'un dispositif nouveau de sécurité a permis de porter des coups sérieux aux bandes armées.

Seize hors-la-loi ont été tués dans le courant de mai ; plusieurs autres ont été blessés et capturés. Mais en regard, quatre soldats ou gardes sont tombés, victimes du devoir. La population paisible a payé un tribut plus lourd encore au terrorisme : onze Tunisiens, pour la plupart des notables, ont été assassinés ; un garde forestier français a été tué sur la route, d'autres fonctionnaires ont été agressés.

Mais l'assassinat de cinq colons français, dans la région du Kef, le 26 mai, a davantage encore soulevé l'émotion et l'inquiétude de la population : c'est sous les yeux mêmes de leur famille, dans leur modeste ferme, qu'ont été assassinés les frères Bessède d'une part et, d'autre part M. Palombieri, ainsi que son fils âgé de 20 ans et son gendre, M. Torrance.

Enfin, le 29 mai, alors que quittant le Dar el Bey, il se rendait auprès du Souverain, le Président du Conseil a essuyé un coup de revolver tiré par un jeune Tunisien.

LA VIE ADMINISTRATIVE

Le Conseil des Ministres s'est réuni le vendredi 7 mai 1954, au Dar El Bey, sous la présidence de S. E. Sidi Mohamed Salah Mzali, Premier Ministre, Président du Conseil.

Le Conseil a pris différentes décisions intéressant notamment l'intégration dans le corps des fonctionnaires de l'Etat de certains agents de la catégorie « C » et la reconnaissance d'utilité publique de l'association dite « Auberges de la Jeunesse de Tunisie ».

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mardi 11 mai 1954, au Dar El Bey, sous la présidence de S. E. Sidi Mohamed Salah Mzali, Premier Ministre, Président du Conseil.

Après l'examen des affaires financières courantes, le Conseil a poursuivi l'étude de la question de l'équilibre financier des chemins

de fer et des problèmes posés par la construction de l'Université zitounienne.

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mardi 25 mai 1954, au Dar El Bey, sous la présidence de S. E. Sidi Mohamed Salah Mzali, Premier Ministre, Président du Conseil.

Après l'examen de l'ordre du jour des affaires financières courantes particulièrement chargé, le Conseil a commencé l'étude de la répartition des crédits pour la réalisation du programme des constructions administratives à réaliser au cours de l'exercice 1954-1955.

Cet examen sera poursuivi au prochain Conseil des Ministres mais dès maintenant un premier crédit destiné à la construction de la cité zitounienne est mis à la disposition du Ministre des Institutions Musulmanes pour le démarrage des travaux dans les plus brefs délais.

LA VIE FINANCIÈRE

Dans le domaine économique, un arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et du Directeur des Finances en date du 28 avril 1954 (J.O.T. du 11 mai 1954) a fixé le taux et les modalités de paiement de l'indemnité compensatrice due aux minotiers à compter du 1^{er} avril 1954 pour chaque quintal de blé tendre mis en œuvre pour la fabrication des farines panifiables ; l'attribution de cette indemnité a été rendue nécessaire à la suite de la baisse du prix du son consacrée par un arrêté du Ministre de l'Agriculture du 28 avril 1954.

Par ailleurs, un arrêté du Directeur des Finances et du Directeur des Travaux Publics du 29 avril 1954 (J.O.T. du 11 mai 1954) a fixé à 10.000 tonnes le contingent de minerais de plomb admissible dans la Régence en franchise de droits au titre de l'année 1954.

Enfin, par arrêté du 28 avril 1954 (J.O.T. du 14 mai 1954), le Directeur des Finances a, par application du décret du 3 décembre 1953 portant extension à la Tunisie du « Fonds de garantie automobile » fixé le taux des contributions des Sociétés d'Assurances et des responsables d'accidents corporels assurés et non assurés, au profit dudit Fonds.

Sur le plan du commerce extérieur, les communiqués suivants ont offert de nouvelles possibilités aux intéressés pour commercer avec l'Etranger, durant le mois de mai 1954 :

— J.O.T. du 11-5-54 : Importations de Grèce (raisins secs, marbre, etc...).

J.O.T. du 25-5-54 : Importations des pays de l'Union Européenne des Paiements (quincaillerie, serrurerie et robinetterie).

Importations du Danemark (produits divers).

Importations de Suisse (produits divers).

Importations de Finlande (contreplaqués, fromages).

— J.O.T. du 28-5-54 : Importations de Suède (produits divers)

Dans le courant du mois de mai 1954, 363 demandes de licences d'exportation ont été déposées au Service des Finances Extérieures et 267 ont été accordées, tandis que 88 étaient encore en cours d'examen par les Services Techniques.

Durant la même période, et à l'importation 766 demandes de licences ont été déposées sur lesquelles 358 ont été accordées, 84 refusées, tandis que 324 faisaient encore au 31 mai 1954 l'objet d'examen par les différents Services Techniques.

Par ailleurs, il convient de signaler qu'un avis paru au J.O.T. du 7 mai 1954 a supprimé la formalité de la licence d'exportation pour un certain nombre de produits à destination de la zone Franc.

Enfin, un avis aux importateurs publié au J.O.T. du 21-5-54 a prescrit que le modèle de demande de licence d'importation (formule AC) et le modèle de chemise-dossier de présentation des demandes de licences d'importation étaient remplacés par de nouveaux modèles.

Le mois de Ramadan, coïncidant cette année avec l'époque de maturité des céréales, a retardé la récolte. A l'exception des quelques apports d'orge ou engagement de livrer des orges dans le Centre et l'Est, les achats par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance se sont réduits en mai à des reliquats de la dernière récolte, et ne constituent qu'une faible préfiguration de l'activité que les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance espèrent connaître après les fêtes du Ramadan.

C'est en prévision de cette activité qu'ont été prises des dispositions particulières pour faciliter le plus possible aux petits producteurs les apports des céréales de leurs récoltes.

Outre leurs centres permanents où personnel et matériel sont en mesure de faire face à la plus large demande, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont ouvert pour la durée de la campagne, d'une part divers centres d'achats provisoires à Saouaf, El-Akhout, Bou-Goubrine, Zoucrines, Goubellat, Sidi-El-Hani, Aïn Kerma et Kalaa-Djerda dans le but de réduire au maximum les distances à parcourir par les apporteurs, d'autre part six centres d'achat secondaires à Ebba-Ksour, Téboursouk, Siliana, Krib-Gare, Souk-El-Arba et Kef-Ville destinés aux achats de faibles quantités pour éviter, dans ces localités importantes, aux petits apporteurs de se trouver en concurrence avec les gros apporteurs dont les opérations seraient pour eux génératrices de retards. C'est ainsi que les fellahs disposeront de 97 centres répartis sur l'ensemble du territoire de la Régence.

Parallèlement à cet effort, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance se sont préoccupées de la sacherie nécessaire à leurs clients qui, le plus souvent leur livrent leurs grains dans des sacs loués ou prêtés par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance = 400.000 sacs neufs ont été acquis cette année, qui, ajoutés aux stocks déjà en circulation, permettront d'assurer la satisfaction de tous les besoins.

Simultanément, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance poursuivent les ventes des céréales de la récolte 1953 : elle ont ainsi, du 21 avril au 21 mai, livré :

A l'exportation :	
blés durs	59.433 qx
A la minoterie :	
blés durs	2.814 qx
blés tendres	7.178 qx
A la consommation locale :	
divers	5.379 qx

Les approvisionnements de superphosphates destinés à satisfaire les demandes de prêts des agriculteurs au moment des labours d'automne ont également été poursuivis et le stock ainsi préparé a été porté durant le mois de mai de 5.000 à 15.000 quintaux.

Du côté des groupements coopératifs, l'activité est toujours intense : moissons, labours de désenchiement dans les oliviers, défoncement et préparation de terres à planter, etc... requièrent tous leurs soins. Par ailleurs, en prévision de la récolte — qui s'annonce très belle — d'abricots des groupements coopératifs d'Anciens Combattants d'Aïn Djelloula et d'Aïn-Bou-Mourra, dans la région de Kairouan, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont fait doter ces groupements d'installations de sulfiteurs et de claies de séchage dont la réalisation est actuellement sur le point d'être achevée.

Le succès de ces groupements est toujours grand et les demandes de constitution toujours nombreuses : aussi le mois de mai a-t-il encore vu la naissance du groupement coopératif de plantations de Henchir Remil, entre les localités de Bou-Ārada et El-Āroussa.

Au cours du mois de mai 1954, l'activité de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières a été plus réduite que le mois précédent. Cependant la tendance générale est demeurée ferme.

Le montant des capitaux échangés au cours du mois de mai a atteint 22.543.000 francs, contre 76.790.000 francs pendant le mois d'avril.

Le marché de l'or a été également moins actif que pendant les mois précédents, bien que les cours soient restés stables. Le montant des capitaux échangés s'est élevé à 844.000 francs contre 2.279.500 francs pendant le mois d'avril.

Sur le plan fiscal, un arrêté du 28 avril 1954 a précisé les taux péqués applicables, en ce qui concerne la taxe de transaction, aux entreprises de forage et de sondage ainsi qu'à celles qui pratiquent le conditionnement et l'emballage des fruits et légumes.

LA VIE SOCIALE

I. — ACTIVITE SYNDICALE

a) La Commission exécutive de l'U.G.T.T. a fixé aux 2, 3 et 4

juillet 1954, la date du Congrès National de l'U.G.T.T.

b) Les fonctionnaires, affiliés à l'U.G.F.T. (Union Générale des Fonctionnaires de Tunisie) appartenant aux catégories lésées par le reclassement indiciaire de 1948, ont observé le 11 mai 1954 une grève d'une demi-journée pour protester contre les retards apportés à la prise en considération de leur revendication.

c) Les organisations syndicales de cheminots de toutes tendances ont protesté contre les mesures susceptibles, dans le cadre du rétablissement de l'équilibre financier du Réseau, de réduire les commissions et d'augmenter l'amplitude de la durée du travail.

II. — LEGISLATION

Le « Journal Officiel » du 7 mai 1954 a publié :

1°) un arrêté du Ministre du Travail du 7 avril 1954 (3 chaabane 1373) portant fixation des salaires minimums et maximums du personnel ouvrier permanent du Ministère du Travail.

2°) un arrêté du Résident Général de France à Tunis du 3 mai 1954 fixant la composition du Comité spécial chargé de donner un avis concernant la nomenclature des établissements dangereux, insalubres ou incommodes (Direction des Travaux Publics).

Le « Journal Officiel » du 11 mai 1954 a publié un arrêté du Directeur des Travaux Publics relatif à l'embarquement des marins sur les navires d'un tonnage supérieur à cinq tonnes.

Au terme de cet arrêté l'embarquement ayant pour objet un service à accomplir à bord de tout navire tunisien d'une jauge brute égale ou supérieure à cinq tonnes, est subordonné à la reconnaissance de la qualité de marin. En cas de pénurie de marins, des dérogations peuvent être accordées par le chef de service de la marine marchande et des Pêches maritimes en faveur des manœuvres embarqués pendant la campagne de pêche au feu.

Le « Journal Officiel » du 21 mai 1954 a publié :

1°) un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil, du 18 mai 1954 portant fixation des salaires minimums et maximums du personnel ouvrier permanent des communes de la Régence.

2°) un arrêté du Ministre de la Santé Publique du 20 avril 1954 portant fixation des salaires minimums et maximums du personnel ouvrier permanent du Ministère de la Santé Publique.

3°) un arrêté du Directeur des Travaux Publics du 3 mai 1954 portant fixation des salaires minimums et maximums du personnel ouvrier permanent de la Direction des Travaux Publics.

III. — INFORMATIONS DIVERSES

Situation de l'emploi.

a) au cours du mois de mai la situation du marché de l'emploi s'est encore aggravée. De nombreux licenciements ont été enregistrés touchant notamment le personnel des industries de matériaux

de constructions, des entreprises faisant la récupération et la vente des vieux métaux, et celui de nombreuses moyennes et petites entreprises de toute nature. Des réductions d'horaire frappent les entreprises de charpente métallique. Des stocks importants s'accumulent dans les fabriques de papier où, pour éviter le chômage, des travaux de réparation ont été entrepris et les congés payés attribués. Le mauvais temps a retardé la campagne de pêche, notamment celle de la pêche aux thons. La reprise de l'activité des fabriques de conserves de poisson a été affectée par cette situation. La protection du vignoble contre les attaques du mildiou a accru le volume de l'emploi dans ce secteur.

b) le bureau public de Placement de Tunis a effectué les opérations suivantes au cours du mois de mai :

Demandes d'emploi enregistrées	112
Offres d'emploi	110
Candidats présentés	116
Placements effectués	85

Elections prud'homales françaises

Les élections pour la désignation des conseillers patrons et ouvriers de la juridiction prud'homale française ont eu lieu le 16 mai à Tunis et dans les principales villes de l'intérieur. D'une manière générale, et à Tunis en particulier, la participation au vote a été très faible, tant chez les patrons que chez les ouvriers. Elle a rarement atteint le quart des électeurs inscrits. Un deuxième tour de scrutin a été nécessaire, il a eu lieu le 23 mai à Tunis pour tous les sièges à pourvoir patrons, ouvriers et employés, à Sfax pour tous les conseillers ouvriers et employés, à Sousse pour deux conseillers ouvriers et employés, à Bizerte pour un conseiller ouvrier.

A Tunis, les candidats sortants de l'U.S.T.T. ont été réélus au scrutin de ballottage. A Gafsa les candidats sortants de C.G.T.-F.O. ont été réélus au premier tour de scrutin.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Le mois de mai revêt un caractère légèrement différent de celui des mois précédents. En effet, les activités intellectuelles et artistiques sont plus spécifiquement locales qu'à l'ordinaire. Et plus encore cette année, puisque le Ramadan devait voir se multiplier les manifestations à caractère culturel, en langue arabe.

Tunis enfin n'est plus comme au long de l'hiver le théâtre d'une activité intellectuelle riche certes, mais trop souvent extra-tunisienne, mais un lieu actif de pensée, non un simple pôle d'attraction, mais un foyer de la culture.

Pour s'en bien convaincre il suffit de jeter un coup d'œil en arrière.

Hatem El Mekki, le peintre apprécié et « suivi » par un public chez qui l'amitié ne nuit pas au jugement, a parlé du « Peintre dans

la cité », au 13 de la rue Dar El-Djeld, siège de l'Association des Anciens de Sadiki.

Le Docteur Ridha Mabrouk, humoriste et vif orateur avait intitulé sa causerie : « de la Medjerdah au Mississipi... » tandis que M. Naceur Djellouli, dans un propos agréable mené en un style remarquablement pur, toujours devant le même public, parlait de Sadiki : « Collège d'avant-garde ».

« Les divers types de structure administrative » permirent à M. El Annabi de donner aux auditeurs de l'association une juste idée de la fonction publique.

« La mission sociale du journaliste » fut définie par M. Habib Chatty qui eut ainsi l'occasion de mettre en valeur des idées à la fois intéressantes et utiles à connaître.

Signalons qu'au début du mois M. El Annabi avait parlé devant la même association d'une question dont l'importance n'échappe à personne : « L'immatriculation foncière peut-elle s'accommoder de la notion d'office ? »

Ce fut une conférence brillante que la personnalité même de l'orateur permit parfois de mener aux extrapolations les plus poussées. Retenons que toutes les thèses présentées avec allant et intelligence peuvent être soutenues...

M. Edmond Martin, tunisois connu de tous ses concitoyens et dont la réputation a franchi les limites de la cité sous le nom de Kaddour Ben Nitram, égrenant quelques souvenirs sur le Tunis qui l'a vu naître, où il a toujours vécu, qu'il a si bien observé, a regroupé les vieux habitués des ficus et des bars ainsi que les fins connaisseurs. Cette causerie, dont le titre seul suffirait à le résumer : « si Tunis m'était conté », connut un succès mérité.

M^e Raoul Darmon a également le secret de plaire aux vieux Tunisois qui se pressent avec une égale curiosité à chacune de ses conférences. Erudit, esprit curieux, humoriste souvent redoutable mais toujours débonnaire, ce conférencier aux talents divers soumet régulièrement à ses compatriotes le fruit de ses recherches et de ses réflexions. Deux causeries lui donnent en cette chronique une place de choix : « Publicité, déesse aux cent bouches », prononcée sous les auspices de la « Compagnie des Arts » et « musique et franc-maçonnerie », laisseront dans l'esprit des auditeurs nombre de connaissances nouvelles, en plus de l'agréable souvenir d'un propos bien mené.

Eminent Tunisois, le Docteur Mathis a parlé de « la vie et des mœurs des animaux sauvages ». Il s'agissait d'un travail de documentation effectué au cours d'une mission scientifique au Congo Belge. Cette conférence a heureusement complété celle qui avait été faite par le même orateur en février dernier et dont nous avons fait état : « Sanctuaire des gorilles ».

M. Fusellier compte également d'assidus auditeurs qui se groupèrent au siège du Cercle des Amitiés Tunisiennes, 12, rue Djamaâ El-Haoua, pour l'entendre tirer « les leçons de Charles Peguy ».

Un professeur également, mais de la jeune génération, M. Albert

Memmi, Prix Fénelon 1954, a fait sous l'égide de l'Université Nouvelle une conférence intitulée « Perspectives sur la littérature nord-africaine ».

M. Pissaloux, Directeur de l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis, inaugurant le mois en matière scientifique, a situé en la salle de l'Alliance Française « Quelques aspects de la génétique moderne ». Car dans les domaines techniques et scientifiques Tunis compte également des spécialistes capables de tenir en haleine les publics les plus difficiles.

M. Ganivet, Ingénieur des Arts et Métiers, a choisi un sujet « Up to date » en traitant de la « fonte à graphite hélicoïdal ». Le sujet de cette causerie pouvait paraître rébarbatif aux non initiés. Il eut le mérite de faire ressortir l'effort méritoire accompli en Tunisie pour élever l'industrie locale au niveau des réalisations modernes.

Enfin, au Cercle Franco-Tunisien de l'Alliance Française, se déroula un dialogue édifiant entre le Docteur Maurice Delort et le Professeur Diamant-Berger, sur « l'écrivain médecin ». Faisant suite à ce premier dialogue d'autres manifestations restreintes réuniront les médecins de Tunisie que la littérature, scientifique et d'agrément, a toujours trouvés à son plus éminent service. Citons parmi les écrivains médecins que la Tunisie berça de son inspiration le Docteur Charles Nicolle, le Docteur Cuénod, ainsi qu'une pléiade de savants et de chercheurs de notre Institut Pasteur qui fut, grâce à ces publications, connu à travers le monde entier.

Rarement, croyons-nous, la chronique aura-t-elle eu à mentionner tant de conférences intéressantes. Et pourtant en regard de l'activité des conférenciers citoyens de Tunis il nous faut maintenant passer à celle des hôtes de la Régence. Ces conférences sont nombreuses et d'égale élévation de pensée.

C'est au R. P. Fournier que revient le titre du conférencier le plus écouté du mois. Le nombre et la qualité de ses causeries lui donnent en effet cette place de choix.

L'élite tunisoise n'a pas oublié les analyses admirables de ce jésuite venu voici deux ans lui parler de « Corps et âmes » de Maxence Van Der Mersch, du « Curé de Campagne » de Bernanos et « d'Eve Lavallière ».

Le R.P. Fournier a choisi pour thème de sa première causerie, le dernier livre de Graham Greene : « La fin d'une liaison ». Evoquant le drame du choix entre l'amour de Dieu et l'amour terrestre, l'orateur donna à sa causerie une émouvante profondeur qui justifia le titre choisi « le Tourment de Dieu ».

C'est encore l'une de ces situations extrêmes dont Greene a le secret qui servit de thème à la seconde analyse du R.P. Fournier : « le fond du problème », où amour et pitié se confondent et mènent à l'odieuse machination d'un homme faible et sans moralité : Scobie, étrange héros de la pitié perverse où le mensonge, le vol, la fraude et l'adultère, l'assassinat et le suicide, sont d'étonnants prétextes à la volonté de bien faire.

Les deux dernières conférences permirent au R.P. Fournier de donner la mesure de son talent : le drame invraisemblable que vécut Jeanne de France, femme de Louis XII, servit de sujet à la première, la seconde évoqua les « deux amours » d'Augustin de Thagaste et de Carthage, la conversion de celui qui fut le plus illustre des philosophes chrétiens.

Il n'est pas donné d'entendre tous les jours, ni même tous les ans, un savant évoquer les problèmes qui lui pèsent au cœur. Le public l'a bien compris qui s'est rendu nombreux aux deux conférences du Professeur Paul Montel, ancien doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, ancien Président de la Délégation Française à l'UNESCO et Membre de l'Institut.

« Les mathématiques et la vie », « la science et la paix », furent deux sujets que l'illustre professeur traita simplement, sans inutile emphase et de manière à intéresser les moins cultivés dans le domaine scientifique.

M. Bernard Simiot, homme de lettres connu, Rédacteur en chef de la revue « Hommes et Mondes » a beaucoup intéressé en évoquant la « tradition de l'aventure chez les écrivains français ». L'aspect sympathique et attrayant du sujet ne pouvait qu'être servi par l'aisance et la facilité de l'orateur.

Enfin, contribuant à l'amélioration de la connaissance de leur propre pays par les Tunisois, M. le Professeur Emberger, de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier, a évoqué le rôle de la géographie botanique dans la mise en valeur de la Tunisie.

Citons, pour compléter cette chronique, les deux causeries faites par un tout jeune Docteur en Médecine : M. Bernard Claoue, sur « la chirurgie esthétique ».

Comme nous l'indiquions en début de chronique, ce sont bien les Tunisois qui ont organisé leurs propres distractions. Et cette affirmation déjà vérifiée lorsqu'il s'est agi des conférences sera confirmée lorsque nous passerons aux autres manifestations de l'activité intellectuelle et artistique.

Signalons, par exemple, que le théâtre municipal a vu sa scène occupée par l'excellente troupe de langue arabe récemment créée par la Municipalité.

« L'une des mille et une nuits », tel est le titre de la pièce jouée, est une agréable opérette interprétée avec esprit. Actrices et acteurs sont à féliciter sans réserve, et notamment Mme Laure Dakache, principale interprète.

Les décors agréables, richement présentés, des costumes aux couleurs vives et variées, une mise en scène savante ont largement contribué au succès de la pièce. Signalons que l'orchestre, dirigé avec sensibilité par M. Naghib, méritait les éloges qui lui furent prodigués.

Le théâtre de « l'Essor » a donné quatre représentations en mai : les 4, 5 et 6 : « La Farce de la Fontaine de Jouvence », d'Arcelin, « La Pupille » de Fagan, la « Conversion d'Alceste » de Courteline ; le 31 : « Week-end », comédie gaie en trois actes de Noël Coward.

Cette troupe toujours égale à elle-même a le mérite double de s'être assuré un public fidèle et de le conserver, faisant ainsi preuve de volonté, de continuité dans l'effort et... d'honnêteté, car les spectateurs payent en début de saison. C'est pourquoi nous n'hésiterons pas à écrire en cette fin de saison qu'elle mérite largement la première place dans l'estime des Tunisois, réputés amateurs de bon théâtre.

Ses émules ne manquent pas et ce mois-ci aura vu l'éclosion des efforts acharnés de « Ha Kol », des « deux masques », des « Compagnons des arts » et de la « troupe de l'Ecole Normale d'Instituteurs ».

« Bichon » de Jean de Letraz a permis à « Ha Kol » : compagnie théâtrale des Escholiers de confirmer la qualité de ses jeunes acteurs.

« Ben-Hur » adaptation en trois actes par Louis Blanchet du roman de Lewis Wallace, a donné leur chance aux compagnons des Arts. Leur effort vaut d'être suivi.

La Compagnie théâtrale des « deux masques » a inauguré le cycle de ses tournées dans l'intérieur par une représentation de « je l'ai-
mais trop » de Jean Guilton, donnée à Béja. Le succès remporté en avril à Tunis, permettait cette heureuse initiative.

Mais la surprise du mois aura, incontestablement, été due au groupe théâtral de l'Ecole Normale d'Instituteurs qui, avec les « Gueux au Paradis » de Martens a fait deux fois de suite salle comble à Tunis. Signalons parmi les acteurs, Pierre Cintas dont l'intelligence de jeu a donné le ton à l'interprétation, Francis Cucchi, aux attitudes finement étudiées, Humbert Lazzarato et Joseph Tahar, Gueux bien campés et truculents.

C'est à Radio-Tunis que nous devons d'avoir entendu deux chefs-d'œuvre dignes des plus belles salles « Pour Lucrèce », testament théâtral de Jean Giraudoux, interprété dans les principaux rôles par Edwige Feuillère, Madeleine Renaud, Yvonne de Bray, Simone Valère, Jean-Louis Barrault et Jean Desailly, et « Jeanne au Bucher », oratorio de Paul Claudel et Arthur Honegger, enregistré à Bruxelles avec le concours de l'ensemble de la Société Philharmonique de Bruxelles, l'Orchestre National de Belgique, les Chorales « Coecilia » d'Anvers et de l'Institut N.D. de Cureghem, sous la direction de Louis de Vocht.

Ainsi, dans le domaine théâtral pur et dans celui de la musique instrumentale et vocale le public tunisien peut-il se flatter d'avoir maintenu l'indispensable contact avec les hauts lieux de l'Art.

Durant ce mois de Ramadan, la chaîne de langue arabe à Radio-Tunis, a diffusé de remarquables programmes où musique et théâtre ont alterné avec des causeries fort bien dites.

Citons le lundi 17 mai, la causerie littéraire de M. A. Baker, les contes et variétés de M'Hamed Marzouki, une charmante émission enfantine hebdomadaire, des émissions théâtrales en arabe littéraire ainsi que la production très suivie intitulée : « en marge de la tradition du prophète ».

Signalons que les auditeurs ont beaucoup apprécié l'effort de renouvellement et d'amélioration accompli durant ce mois à leur intention.

L'actualité musicale, pour moins animée qu'habituellement, a valu par sa qualité.

Le 22^e concert symphonique, dirigé par Jean Clerque, avec la participation du clarinettiste Louis Cahuzac, était un concert difficile. Pour son dernier concert Jean Clerque voulait en effet laisser un souvenir valable. Il a pleinement réussi et les danses populaires de Liadow, la 2^e suite du Ballet « Diane de Poitiers » de Jacques Ibert, et le Concerto en Mi bémol majeur de Weber où L. Cahuzac a confirmé sa réputation de grand clarinettiste, ont fait de ce concert l'un des plus originaux et des plus réussis de la saison.

Le dernier concert, sous la direction de Louis Gava, fut de ces manifestations qui placent Tunis au premier rang des villes de province.

L'idée d'abord, qui a présidé à l'élaboration du programme, n'était pas ordinaire. M. Louis Gava soumit aux mélomanes les extraits de trois Faust, celui de Schumann, peu connu, la « Damnation », de Berlioz, et le « Mefistofele » de Boïto.

L'interprétation ensuite, qui fut à la mesure des œuvres grâce à Jacqueline Brumaire et Pierre Mollet, de l'Opéra, André Vessières des Concerts Parisiens, et le volume de l'ensemble orchestre-chœur enfin, qui dépassait les deux cents interprètes.

Ce concert on peut l'écrire, a laissé une très vive impression, et M. Louis Gava, assisté par M. Désiré Bourguignon qui conduisait les chœurs, a confirmé l'excellente réputation d'honnêteté musicale qui nous porte à désirer son retour.

Enfin, ce mois de mai, pour mériter pleinement d'être celui du triomphe de Tunis sur Tunis nous a valu d'entendre la « chorale de Tunis », vieille de soixante-dix ans et dont la voix s'est fait entendre en France et à l'étranger, dans un récital agréable : « l'heure musicale ». MM. Granata et Micelli, baryton et ténor, Mlle Boureille, violoncelliste dont il sera à nouveau question ici, Mme Olga Ségui, soprano ainsi que M. Emmanuel Scerri, pianiste, ont été les facteurs de ce succès.

Nous terminerons cette relation des activités culturelles du domaine musical en mentionnant le beau succès remporté par Madeleine Boureille et Suzanne Pellet-Mussel, violoncelliste et pianiste, que l'on connaissait pour les avoir entendues au sein de l'orchestre symphonique mais que l'on put ainsi apprécier pleinement.

Il était temps d'en arriver aux manifestations picturales. Le salon tunisien 1954, en effet, a occupé les nombreux moments de loisir des Tunisois. Comme l'a dit Claude Choley, critique d'art connue des artistes pour sa grande objectivité : « il est d'une bonne tenue ».

Henri Saada, Jacques Arnaud, Pierre Berjole, Pierre Boucherle, Geneviève Gavrel-Bascou, Alexandre Fichet, Brechot, Cabaud, Boccieri, Farion, Durand, Natacha Markoff, Lellouche... tous étaient

présents, fidèles au salon, à leurs habitudes, à leur amitié, à cet art aimable de la peinture qu'ils servent avec tant de simplicité.

Un salon « concurrent », si l'on peut dire, ouvrait également ses portes en fin de mois, celui de Carthage. On y retrouve beaucoup de noms connus et appréciés.

L'exposition des « chefs d'œuvre » de quelques peintres tunisois et celle de Marcel Ghiles (peinture sur verre) ont complété le travail d'ensemble qui s'est trouvé révélé si abondant en ce mois de printemps.

Mais c'est sur l'œuvre originale de Abdelaziz Gorgi, que nous concluons. De ravissantes céramiques inspirées des rêves d'enfants faits par l'artiste alors qu'il jouait avec ses camarades dans la campagne tunisienne, si douce, si vivante et tellement faite pour colorer des visions naïves de gosse ont jeté une note originale et gaie qui nous a presque surpris. Gorgi, a su choisir ses modèles, il a su les rendre sans les trahir tout en les stylisant, il a su trouver les teintes pures qu'ils exigeaient et il a su trouver également la meilleure période pour les présenter : car ils avaient besoin de soleil, de joie et de vie.

C'est sur une dernière information que nous mettrons un point final à cette chronique que nous ne nous attendions pas à voir si longue et qui nous a pourtant obliés à des oublis : une première sélection des œuvres exposées au salon tunisien de la Photographie a révélé dans ce domaine encore une surprenante éclosion de talents. Nous reviendrons d'ailleurs plus longuement sur cette manifestation, dans notre prochaine chronique.

LA VIE PHILATELIQUE

Comme nous l'avions annoncé dans nos précédents numéros, la série de timbres-poste « Sites et Monuments de Tunisie » a été mise en vente le 29 mai 1954 à Tunis R.P.



A cette occasion un timbre à date « Premier Jour » a été mis en service pour l'oblitération des lettres et cartes déposées dans ce bureau. Les philatélistes se sont pressés nombreux aux guichets spécialisés dans la vente des nouvelles figurines, créant une animation toute particulière.

Les autres bureaux de l'Office Tunisien des P.T.T. ont délivré cette série à compter du 31 mai.

Par ailleurs, on nous signale pour le mois d'octobre prochain une série de cinq timbres-poste représentant Son Altesse le Bey. Les valeurs retenues seraient les mêmes que celles de la série « Première Foire Internationale de Tunis » émise l'an dernier, à savoir :

8 fr., 12 fr., 15 fr., 18 fr. et 30 fr.

La gravure a été confiée à M. Cottet, dont on a déjà apprécié le 500 fr. « Korbous », les 5 fr. et 8 fr. « Chenini de Tatchouine », le 18 fr. « Mosquée Sidi Bou Maklouf du Kef » et les 20 fr. et 25 fr. « Fort Génois de Tabarka ».